

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY  
COMMUNE DE LEROUVILLE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 31 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, MOHAMED Patrick, ROQUÉ Yanick, LEFRANC Jean-Marc et LAFAT Thierry ; Mesdames SILVA Evelyne, BOUILLAGUET Catherine, PORTEU Brigitte, OUGER Edith, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica et VELSCH Christine

**Absents excusés** : Madame BRUNO Patricia.

**Absents excusés ayant donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Madame PORTEU Brigitte

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Délibération n°28** : Subventions aux associations 2024.

**Délibération n°29** : Extension des réseaux eau potable et assainissement rue de Buez – Choix de l'entreprise

**Délibération n°30** : Cession de terrain à la société « Ages et vie habitat » - Annule et remplace la délibération n°54/2023.

**Délibération n°31** : Déclassement du domaine public de la parcelle ZB 56 - Annule et remplace la délibération n°56/2023.

**Délibération n°32** : Achat d'anciennes cartes postales de Lérrouville.

**Délibération n°33** : Nouveau bail de chasse et bail de chasse ACCA.

**Délibération n°34** : Révision du RIFSEEP.

**Délibération n°35** : Ouverture d'un compte DFT.

Délibération n°36 : Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine.

Délibération n°37 : Villages d'avenir : note d'opportunité.

Délibération n°38 : Délivrance de parcelles forestières.

Le Maire,

Alain VIZOT

A circular official stamp of the commune of Marie-de-France is partially obscured by a large, stylized handwritten signature. The stamp contains the text "MARIE-DE-FRANCE" at the top, "02360" at the bottom, and a central emblem featuring a star and a figure. The signature is written in black ink and consists of several overlapping loops.

La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Brigitte PORTEU", written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY  
COMMUNE DE LEROUVILLE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 31 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présents** : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, SOMEIL Michel, MOHAMED Patrick, ROQUÉ Yanick, LEFRANC Jean-Marc et LAFAT Thierry ; Mesdames SILVA Evelyne, BOUILLAGUET Catherine, PORTEU Brigitte, OUGER Edith, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica et VELSCH Christine.

**Absents excusés** : Madame BRUNO Patricia.

**Absents excusés ayant donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Madame PORTEU Brigitte.

-----  
**ORDRE DU JOUR :**

- Tirage au sort des Jurés d'Assises,
- Subventions aux associations,
- Choix d'une entreprise – Création de réseaux eaux usées et eaux potables rue de Buez,
- Cession de terrain à la société âges et vie,
- Déclassement du domaine public de la parcelle ZB 56,
- Vente de cartes postales anciennes par un particulier,
- Plantations forêt communale de Lérrouville dans le cadre de France 2030,
- Nouveau bail de chasse,
- Révision du RIFSEEP,
- Affaires diverses,
- Informations.

Il est ajouté à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Ouverture d'un compte DFT,
- Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine,
- Villages d'avenir : note d'opportunité,
- Délivrance de parcelles forestières.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Brigitte PORTEU est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présent

• **Délibération n°28/2024 Subventions aux associations 2024**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2024.

Il propose d'octroyer la somme totale de 5 860,00 € aux associations et la somme de 500,00 € aux 4 écoles de la commune soit un total global de 6 360,00 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Délibération n°29/2024 Extension des réseaux eau potable et assainissement rue de Buez – Choix de l'entreprise**

Pour ce faire, la commune s'est attaché les services d'un maître d'œuvre pour le suivi des travaux : BEREST. L'appel d'offres a été proposé en un lot composé d'une tranche ferme (alimentation du début de la rue en PE), de trois tranches optionnelles (tranche optionnelle 1 : tuyaux en fonte, tranche optionnelle 2 : prolongement du réseau jusqu'à la fin de la rue en PE, tranche optionnelle 3 : prolongement du réseau jusqu'à la fin de la rue en fonte).

Monsieur le Maire explique qu'il y a nécessité de réaliser seulement les travaux relatifs à la tranche ferme et à la tranche optionnelle 1.

Concernant l'analyse des offres, 5 entreprises ont présenté une offre : Berthold, Chardot TP, Eurovia, Pierson, RSTP.

Après analyse des critères énoncés au règlement de la consultation, il s'avère que l'offre économiquement la plus avantageuse pour ce marché de création de réseaux eaux usées et eau potable est l'offre présentée par l'entreprise PIERSON pour un montant total de 34.488,57 € Hors Taxes (32.826,07 € Hors Taxes en tranche ferme et 1.662,50 € Hors Taxes en tranche optionnelle 1) et pour un total de 88 points sur 100.

Aussi, il est proposé de retenir pour ce marché public à procédure adaptée : PIERSON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

• **Délibération n°30/2024 Cession de terrain à la société « âges et vie habitat »**

Suite à la délibération n°57/2023 concernant la cession d'un terrain communal à la société âges et vie habitat, il convient d'y apporter des éléments supplémentaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

- **Délibération n°31/2024 Déclassement du domaine public de la parcelle ZB 56**

Suite à la cession préalablement délibérée (délibération n°56/2023), le conseil, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le déclassement du domaine public de la commune de cette parcelle.

- **Délibération n°32/2024 Achat d'anciennes cartes postales de Lérrouville**

Monsieur le maire explique que Madame ROSER Catherine actuellement domiciliée à Le Petit Quevilly (76140) et ancienne habitante de Lérrouville a hérité au décès de sa mère d'un lot de 60 cartes postales anciennes concernant la commune.

Elle propose de les vendre à la commune pour le prix de 75 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'achat de ce lot de cartes postales anciennes et le règlement de 75 euros à Madame ROSER Catherine.

- **Délibération n°33/2024 Nouveau bail de chasse et bail de chasse de l'ACCA**

L'actuel bail de chasse arrive à échéance le 30 juin prochain. La commune souhaite pour le nouveau bail, une attribution de gré à gré et a décidé de scinder la forêt communale en 2 lots dont un à destination de l'ACCA de Lérrouville.

Ainsi 10 questionnaires ont été adressés en courrier recommandé avec accusé de réception et 3 questionnaires remplis sont parvenus à la mairie de Lérrouville.

Monsieur le Maire informe que les commissions travaux, bois et forêt se sont réunies le 23 mai 2024 pour procéder à l'examen de ces 3 questionnaires et pour donner un avis sur la personne ou la société de chasse à retenir pour l'attribution du second lot et donc sur l'établissement d'un futur bail de chasse en forêt communale de Lérrouville.

Monsieur le Maire fait part de la proposition d'attribution des commissions travaux, bois et forêt :

- « Société de chasse en forêt de Commercy », Monsieur Jean-Marie RAIWISQUE, route de Vertuzey 55 190 SORCY ST MARTIN.

Il est ainsi proposé au conseil municipal, dans les conditions évoquées ci-dessus, d'attribuer pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2036 :

- Un premier lot de chasse en forêt communale de Lérrouville à l' « ACCA de LEROUVILLE » (Association Communale de Chasse Agréée), couvrant les parcelles forestières 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 57, pour un prix annuel révisable chaque année de 27,00 Euros par hectare et faisant l'objet d'un bail de chasse ;
- Un second lot de chasse en forêt communale de Lérrouville à la « Société de chasse en forêt de Commercy » couvrant les parcelles forestières 16 à 56, pour un prix annuel révisable chaque année de 32,00 Euros par hectare et faisant l'objet d'un bail de chasse.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°34/2024 Révision du RIFSEEP**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que, compte tenu des évolutions au sein du personnel, de la revalorisation des montants de référence voté par texte réglementaire et de

la conjoncture économique, il est nécessaire d'apporter certaines modifications au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Suite à l'exposé des modifications, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°35/2024 Ouverture de compte DFT**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le fonctionnement de la régie communale à travers l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au trésor (DFT).

En effet, afin de moderniser et sécuriser le maniement des fonds au sein de la régie, il apparaît judicieux d'ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte DFT ». Cela permettra notamment de :

- Faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie ;
- Diversifier les modes de paiement utilisables par le régisseur ;
- Moderniser les moyens de paiement proposés aux usagers de la régie ;
- Limiter dans tous les cas l'utilisation des espèces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un compte DFT.

- **Délibération n°36/2024 Adhésion au conservatoire d'espaces naturels de Lorraine**

Monsieur le Maire explique que le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine assure la protection de sites naturels protégés. De même, il organise des événements en lien avec les espaces naturels en Lorraine.

C'est dans ce cadre qu'il est parfois amené à effectuer des actions à Lérrouville à destination de la population et des écoles.

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à l'association « Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine » pour un montant annuel de 20,00 € et précise que cette adhésion, en tant que membre bienfaiteur, est avant tout un acte de soutien aux actions de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

- **Délibération n°37/2024 Villages d'avenir : note d'opportunité**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lérrouville s'est inscrite dans une démarche de transition écologique au travers du dispositif « villages d'avenir » où sa candidature a été retenue par la Préfecture de la Meuse.

Il explique qu'après une rencontre avec la cheffe de projet désignée par l'État et l'association Lorraine Energies Renouvelables (LER), il s'avère nécessaire de réaliser une note d'opportunité sur les bâtiments communaux qui comprendra une estimation de la production photovoltaïque en équipant les bâtiments de panneaux photovoltaïques ainsi que le montant de l'investissement nécessaire à la

réalisation de ce projet, du taux d'auto consommation de l'opération, une présentation des conclusions et une restitution de la note d'opportunité.

Il indique que le montant total pour réaliser cette note d'opportunité est de 1 500,00 € et propose donc au conseil municipal d'accepter la réalisation de ladite note dans les conditions citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

- **Délibération n°38/2024 Délivrance de parcelles forestières**

Monsieur le Maire explique qu'il y'a nécessité pour l'exploitation des bois déperissants de permettre la délivrance des parcelles 28b, 29b, 40b, 41b, et HA.

Cette délivrance est faite au titre de l'affouage.

Aussi, il propose au conseil municipal d'accepter la délivrance des parcelles citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ladite délivrance et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

RAS

La séance est levée à 19h35



La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU



